



## Vous avez été victime d'un cambriolage ? Que faire ?

► **Appelez immédiatement le 17** de jour comme de nuit.



► **Ne touchez à rien**, cela facilitera le travail des enquêteurs et leur permettra de relever tous les indices.

► **Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé**

► **Déposer plainte**, le plus rapidement possible, au commissariat de police le plus proche de votre lieu de domicile.

► **Faites opposition**, le plus tôt possible, auprès de votre banque ou de votre centre de chèques concernant les cartes de paiement et les chèques dérobés ; par lettre recommandée auprès de la Chambre Syndicale des Agents de Change ou de l'organisme émetteur, dans le cas d'un vol de titres ou de valeurs mobilières.

Chèque volé.....08.92.68.32.08  
Carte bancaire volée.....08.92.70.57.05

► **Si nécessaire, remplacez rapidement tous vos verrous, serrures et codes d'accès, après le passage de la police.**



## La prévention c'est l'affaire de tous



Contactez « **le correspondant sûreté** » du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre commune, afin d'obtenir des conseils sur la mise en sécurité de votre habitation, et limiter ainsi les risques de cambriolage.

**La protection du voisinage**, c'est un ensemble de moyens et d'actions à entreprendre pour favoriser le développement d'un esprit de coopération, et par conséquent mieux combattre la délinquance locale et le vol par effraction:

► **Brisez l'isolement de certains résidents de votre quartier.**

► **Informez vos voisins** sur la mise en pratique de règles simples de sécurité, ainsi que sur l'importance d'une surveillance mutuelle de vos biens en cas d'absence.

► **Signalez rapidement et avec précision tout comportement suspect ou situation inhabituelle** (type de situation et localisation précise, nombre de personnes concernées, signalement détaillé de l'individu et de sa tenue vestimentaire...).

► **N'intervenez jamais personnellement mais prévenez aussitôt la police ou la gendarmerie.**

COMPOSEZ LE :

24 h / 24

**17**

7 j / 7

Ne pas jeter sur la voie publique



## PREVENTION LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Pour lutter contre les cambriolages

**La Police  
et  
la Gendarmerie**

vous donnent

quelques conseils pratiques

